

AFFAIRE N° 18. - Réparations et revêtement superficiel de la rue de Paris et du Rond Point du Jardin de l'Etat.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre des "Floralies" de l'Océan Indien qui se dérouleront dans les prochains jours, les réparations et le revêtement superficiel de la rue de Paris et du Rond Point du Jardin de l'Etat se sont avérés nécessaires.

A cet effet, il a été confié au Service de l'Equipement de procéder à une étude et à l'exécution des travaux en régie.

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement m'a transmis les projets qui se chiffrent comme suit :

- rue de Paris (y compris somme à valoir et honoraires) 2 100 000 Frs CFA
- Rond Point du Jardin de l'Etat (y compris somme à valoir et honoraires) 660 000 Frs CFA

Les crédits nécessaires au paiement de ces travaux sont prévus au chapitre 901 - article 2313-19 du Budget de 1973 (crédits reportés).

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ces projets.

LE MAIRE. - Je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Tout le monde a pu voir que les travaux ont été exécutés. Compte tenu de l'urgence, nous avons profité de l'approche des Floralies et de ce que la rue de la Victoire était terminée pour faire ces travaux. Il n'était pas logique que la rue de la Victoire soit si belle et qu'elle se poursuive par une rue de Paris défoncée. Je vous demande donc de bien vouloir me suivre dans cette décision.

M. CHANE KUNE. - Il faut noter la qualité du travail.

M. LE MAIRE. - De plus, Monsieur BOURHIS, adjoint chargé des routes, me signale que les travaux sont relativement bon marché. Ces travaux présentent également un autre intérêt. La route sera bien plane et nous permettra, au moment des grosses pluies de novembre, décembre, janvier, de voir les points bien particuliers où la route s'effondre. Il sera peut-être permis de refaire, non pas toute la rue de Paris, mais les endroits les plus particulièrement touchés. C'est une solution qui sera économique, tout en étant efficace.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jouis le 9 Octobre 1973
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: S. Bourhis
Une copie certifiée conforme

Le Secrétaire des Affaires
Financières
R. Leseign